

Amélioration (actions correctives et préventives)

Que faut-il faire?

L'entreprise doit s'assurer que le traitement de chaque non-conformité détectée ou réclamation clients est systématiquement réalisé et que, si nécessaire, une action corrective pour éviter que le problème ne se reproduise est mise en place et son efficacité vérifiée.

En cas d'anomalie potentielle détectée, l'entreprise doit mettre en place des actions préventives et en évaluer l'efficacité.

Par exemple

Une procédure documentée peut être mise en place.

La mise en place d'une action corrective peut suivre ce schéma :

1. Déterminer les causes de la déviation,
2. Établir une action destinée à prévenir la récurrence du problème,
3. Modifier le système de management de la sécurité des aliments pour animaux en conséquence si nécessaire,
4. Vérifier l'efficacité de l'action corrective,
5. Assigner des responsabilités pour la conduite de l'action différée,
6. Conserver des enregistrements de chaque étape de la conduite de l'action corrective.

Revision #2

Created 4 April 2022 10:08:12 by Cécile Bouveret

Updated 24 July 2023 16:31:57 by Celine Ravel